

VIVRE ET AGIR ENSEMBLE  
POUR NOTRE CADRE DE VIE

CARO 2020



DÉMARCHE "VILLES ET VILAGES FLEURIS"



**Villes et Villages Fleuris**  
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



## Bonjour à tous,

Nous sommes fiers et heureux de vous présenter notre belle commune et ses nombreux hameaux. Nous avons placé le "Vivre ensemble à Caro" au cœur des enjeux de notre mandat et la participation à la démarche des "Villes et Villages Fleuris" est en ce sens un outil formidable.

## Contact

Mairie de CARO

4, rue Saint-Nicolas - 56 140 CARO

Tel: 02 97 74 61 39

Mail: [mairie.caro@wanadoo.fr](mailto:mairie.caro@wanadoo.fr)

Site: [www.mairie-caro56.fr](http://www.mairie-caro56.fr)

## Sommaire

- 2 Pourquoi nous nous engageons dans la démarche
- 7 Notre territoire, un riche patrimoine naturel et historique
- 20 Notre stratégie de végétalisation
- 25 Nos réalisations
- 30 Nos moyens et modes de gestion environnementale
- 32 Nos démarches de valorisation
- 35 Nos actions à venir

Travailler à l'obtention de la 1ère fleur permet en effet de consolider les équipes, élus et services techniques, avec pour objectif de valoriser les démarches entreprises par les agents depuis quelques années.

La démarche constitue aussi une aide précieuse pour sensibiliser à ce que chacun peut faire pour contribuer, toutes générations confondues, à notre magnifique cadre de vie en ruralité; elle permet de faire adhérer les habitants mais aussi les écoles dans une démarche de valorisation et de prise en compte de notre environnement dans des projets communs et participatifs en pleine construction!

Obtenir une reconnaissance dans le cadre du label "Villages Fleuris", c'est la satisfaction d'être reconnu par un jury de professionnels et d'intégrer un réseau national qui favorise les synergies entre communes labellisées pour le plaisir de ses habitants comme des visiteurs.

Vous souhaitant une agréable promenade tout au long de ce dossier qui, je l'espère, vous incitera à venir visiter les Caroyennes et les Caroyens !

Erwan GICQUEL  
Maire de CARO

# 1/ POURQUOI NOUS NOUS ENGAGEONS DANS LA DÉMARCHE

Pourquoi la commune de Caro souhaite s'impliquer pleinement dans la démarche « Villes et Villages Fleuris » ? Une question simple et des réponses multiples et complexes. Le principal élément de réponse réside en ce terme : « démarche de progrès continu » ; peu de mots pour résumer toute l'ambition de notre commune. En effet, la démarche « VVF » symbolise, à plus d'un titre, la volonté conjointe de la nouvelle équipe municipale et des agents d'agir en faveur de leur territoire et ceux qui le façonnent.

Il s'agit de privilégier une approche globale et transversale du projet municipal en matière d'attractivité résidentielle, de démarche citoyenne, de transmission des savoirs et savoir-faire, mais aussi d'aménagement environnemental et paysager.

En clair, nous la voyons comme l'outil qui met en musique toutes les volontés et savoirs existants afin de les valoriser au mieux. Ainsi, notre projet dépasse très largement le cadre du végétal ; il vise à engager une démarche structurante avec toutes les force-vives de notre commune pour la prochaine décennie.

Pour être plus précis, voici les 3 axes majeurs de notre travail :

## - Démarche d'amélioration continue

Au printemps 2019, les deux agents communaux en charge de l'espace public, après avoir mis leurs savoir-faire au service du renouveau des aménagements végétaux du bourg avec succès, ont souhaité aller plus loin. Ils ont ainsi proposé à la municipalité qu'elle s'inscrive officiellement dans la démarche « VVF » afin que le travail réalisé puisse être valo-

risé plus largement. Un budget de 9 500€ a été alloué en ce sens. Résultat : pour la première visite du jury départemental, la commune de Caro a obtenu « 2 pétales ». Belle reconnaissance du travail amorcé.

## - Motivation des agents et valorisation de leurs savoirs et savoir-faire

La reconnaissance de ce travail par des professionnels extérieurs est évidemment une excellente chose, mais elle ne peut être suffisante. C'est pour cela que Fabrice CHAMAILLARD et Florian LE BRETON, les deux agents techniques communaux, s'inscrivent eux-mêmes dans une démarche d'amélioration progressive : perfectionner leurs savoirs et pratiques devrait permettre de progresser dans la démarche « VVF », et réciproquement. Le rôle de la municipalité est donc bien de les accompagner dans ce travail, de leur fournir autant que possible les moyens d'y parvenir, mais aussi d'inscrire ce travail dans une démarche plus large : celle du projet municipal sur plusieurs années, voire décennies, en avançant par étape.

## - Démarche collective et participative

C'est pourquoi la municipalité, en tant que gestionnaire de l'espace public, a le devoir d'offrir le cadre de vie le plus agréable possible à ses habitants et à ses visiteurs au regard de son identité et de ses moyens (humains, techniques, financiers). Ainsi, si elle a les capacités d'impulser une dynamique collective, la valorisation du territoire et la compréhension des actions menées ne peuvent se faire sans celles et ceux qui font le territoire : habitants, élus, agents, visiteurs, agriculteurs, sportifs, etc. Une démarche pérenne, quelle qu'elle soit, ne peut se faire que par « le haut », que par la seule décision politique. Chaque acteur de la commune doit pouvoir trouver son compte et un élément de motivation dans la démarche « VVF » par : la passion pour les végétaux, la transmission de savoirs,

la passion pour les travaux manuels, le plaisir de se balader et de découvrir différentes facettes du territoire, etc. Ainsi, tout un chacun peut trouver une raison de s'impliquer dans ce processus collectif.

Les différentes missions de la municipalité sont d'orchestrer cela à son échelle (aménagement urbains et routiers, vie associative et citoyenne, attractivité commerciale et résidentielle, etc.), en cohérence avec les volontés des habitants.

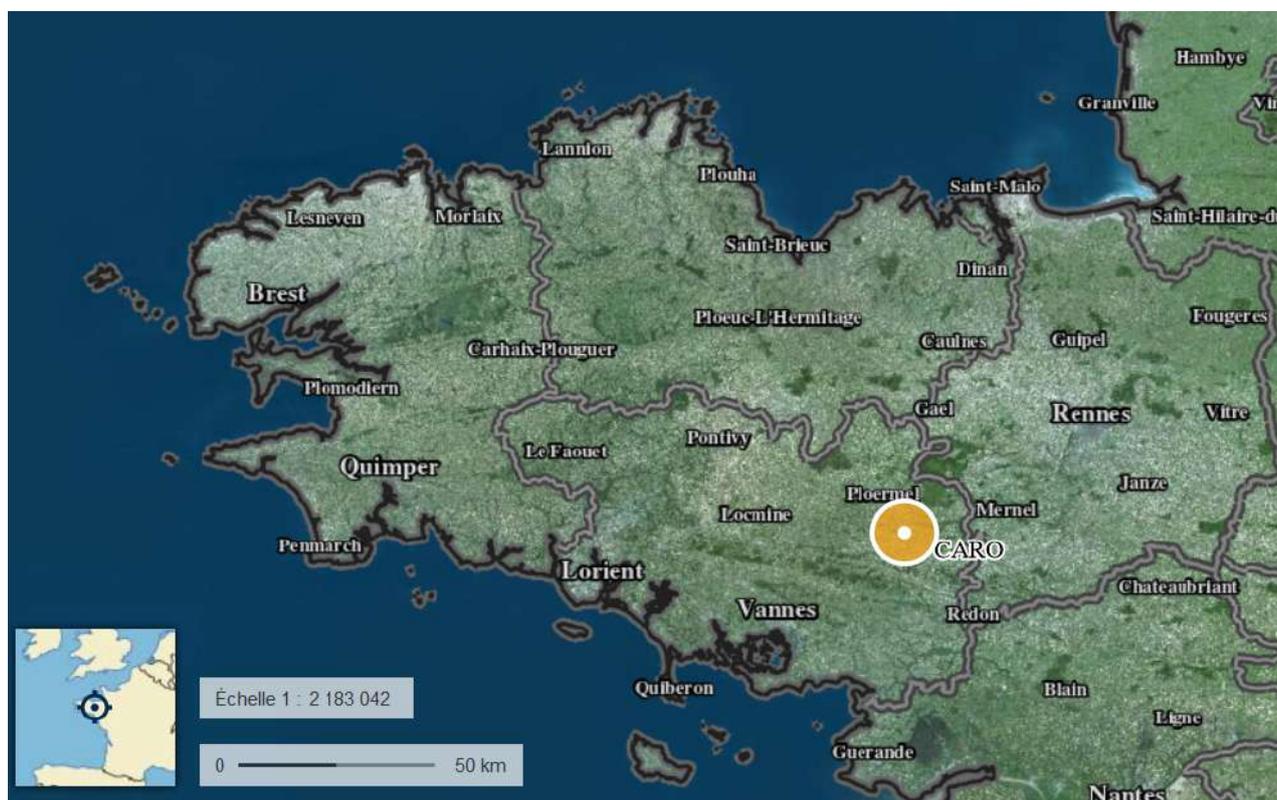


## 2/NOTRE TERRITOIRE, UN RICHE PATRIMOINE NATUREL ET HISTORIQUE

Caro est un village rural Breton situé à l'est du département du Morbihan. Ses 1215 habitants sont des Caroyennes et Caroyens. Depuis le 1er janvier 2017, elle fait partie de l'Oust à Brocéliande Communauté, communauté de commu-

nes comptant 26 communes et près de 40 000 habitants.

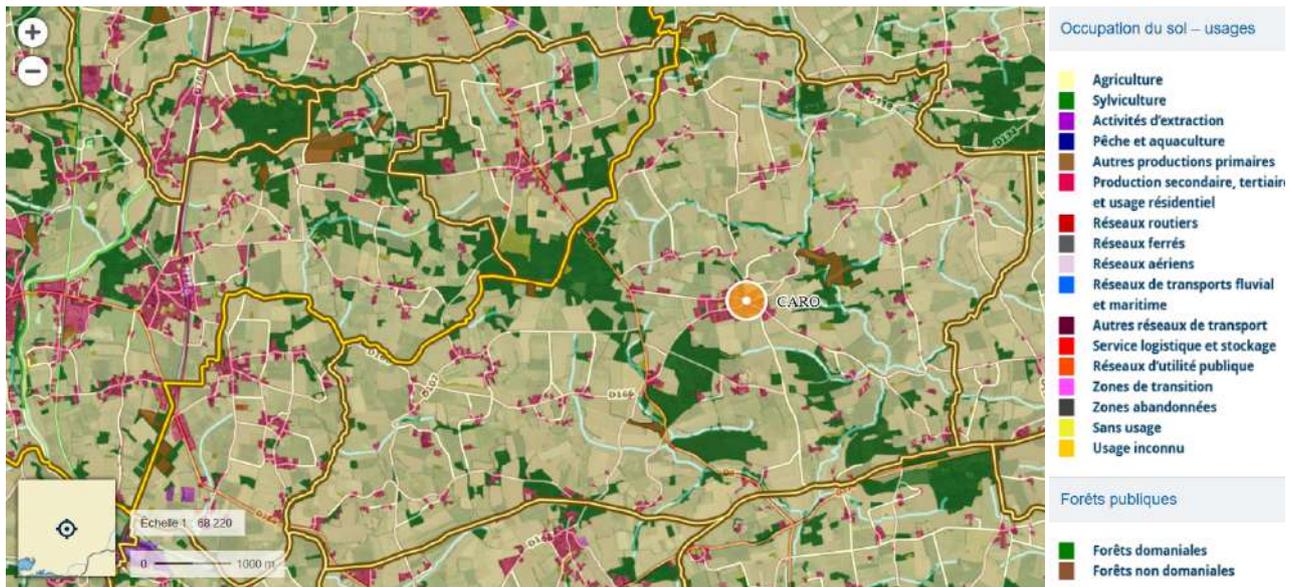
Au centre d'un axe routier majeur, formé par les grandes agglomérations de Vannes et de Rennes, notre commune se situe également au carrefour de sites industriels en plein essor, tels Ploërmel, Guer, La Gacilly ou Malestroit. Leurs atouts et reconnaissances touristiques ne sont plus à prouver : Petite cité de caractère, Villes et Villages fleuris (3 et 4 fleurs), Festival photo, alignement des menhirs, Vélodyssée, etc.



Caro : village rural du centre-est Bretagne (2020 - géoportail)

Si elle est bien entourée, notre commune est également pleine de richesses naturelles et historiques qu'elle a su valoriser. A forte dominante agricole, les 3 774 hectares communaux sont autant de sources de découvertes : allée couverte, bois, étangs, chapelles, fontaines, etc. qui convergent vers un centre bourg qui a con-

-servé son authenticité et son caractère séculaire grâce à ses maisons traditionnelles en pierre du pays, ses ruelles, ses pavés, etc. agrémentés avec justesse par sa végétalisation qui conforte tout au long de l'année ce charme particulier.



Caro : un village rural et agricole au riche patrimoine naturel et culturel (2020 - géoportail)

## Un peu d'Histoire

Caro a connu une occupation humaine très ancienne comme en témoignent les découvertes archéologiques faites sur le secteur du Chêne-Tord, à l'ouest de la commune. Le premier peuplement connu remonte à la période du néolithique final, c'est-à-dire 3000 à 2000 ans avant notre ère. La commune et ses concitoyens ont toujours conservé un fort attachement au

patrimoine local. Ils ont souhaité au fil du temps le faire renaître, comme les allées couvertes, les bornes milliaires, la voie romaine dite d'Ahès.



Caro est riche de ces traces laissées par l'Histoire ; preuves en sont les 36 châteaux et manoirs disposés, en grande partie, le long de la voie romaine. Le patrimoine culturel est tout aussi préservé, par la commune puisqu'elle en a la responsabi-

té, mais également par les concitoyens. Ils se sont parfois constitués en comités afin de préserver deux chapelles emblématiques du territoire : Sainte-Anne (à l'ouest) et Saint-Yves (à l'est).

Autrefois la pierre était exploitée à Caro. Le grès servait à l'empierrement de nos 60 kilomètres de routes et de chemins communaux, mais également à la construction. De nombreuses maisons de la commune, implantées principalement dans le bourg ont été construites à partir

des carrières de la Gerbaudaie ou de la Ville-Buo.



## Patrimoine naturel

La commune compte donc un patrimoine vernaculaire, bâti et culturel, riche et diversifié, mais là ne sont pas ses seuls atouts. Comme le montre bien la carte précédente, les bois (publics et privés), sous-bois, chemins de terre, étangs, etc. sont nombreux et présents sur tout le territoire. Afin de le découvrir et de le parcourir au mieux, de nombreux chemi-

nements existent de longue date. Ces dernières années, la municipalité a fait un travail d'ampleur en normalisant un sentier de randonnée (pédestre, équestre, cyclable) de 15 kilomètres à travers la commune : « le chemin des 5 fontaines ». Agrémenté de photographies réalisées par des habitants dans le cadre d'un concours photo, il permet de découvrir toute la richesse du territoire tout au long de l'année.

**BALADES & RANDONNEES**  
Chemin des cinq fontaines

N° 43 Destination Brocéliande - Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux

Office de tourisme Aire de pique-nique Tous commerces Restaurant  
Château / Manoir Bar Alimentation Point d'eau  
Chapelle Toilettes Location vélos Départ

POINT DE DÉPART : PARKING DU STADE - CARO  
(coordonnées GPS : 02° 19' 54" 0 / 47° 51' 85" N)



DISTANCE : 15 km VARIANTE : 5 km

3h30 1h15 2h15

### A VOIR EN CHEMIN

**Les cinq fontaines** : tout au long du parcours, vous découvrirez la fontaine de Gland (A), la fontaine de Launay et son lavoir (B), la fontaine Saint Hilaire (C), la fontaine Saint Roch (D) et la fontaine Saint Hervé (E). Les sources avaient un caractère sacré, raison pour laquelle elles sont souvent dédiées à un saint protecteur. Pendant longtemps ces fontaines étaient des lieux de rencontre où les habitants des villages venaient s'approvisionner en eau pour leurs usages personnels ou pour abreuver les animaux.

- Caro** : un circuit d'interprétation du patrimoine a été aménagé dans le bourg de Caro. Il permet de découvrir l'histoire de la commune.
- L'étang de Gland** : profitez d'une pause détente pour pique-niquer. Prenez quelques minutes, faites le tour de l'étang et découvrez la faune et la flore locales.
- L'étang de Patouillet** : c'est le rendez-vous des pêcheurs. Le bief qui l'alimente faisait autrefois tourner la roue d'un moulin aujourd'hui disparu. Tout en suivant le bief vous découvrirez un sous bois bucolique.

### RANDONNÉE ET ENVIRONNEMENT

- Respectons le tracé des sentiers afin de limiter le piétinement de la végétation et l'érosion
- Pensons à refermer les clôtures et barrières derrière nous
- Emportons nos déchets jusqu'à la prochaine poubelle
- Apprenons à connaître et à respecter la faune et la flore, nous comprendrons ainsi pourquoi il convient de les préserver
- Renseignons nous en période de chasse auprès des communes. Certains itinéraires peuvent être dangereux

### SUIVEZ LE BALISAGE

Bonne direction Tournez à droite   
Tournez à gauche Mauvaise direction

### CONTACT

Office de tourisme de Malestroit et du Val d'Oust  
02 97 75 45 35  
tourisme@ccvol.com  
www.ccvol.com

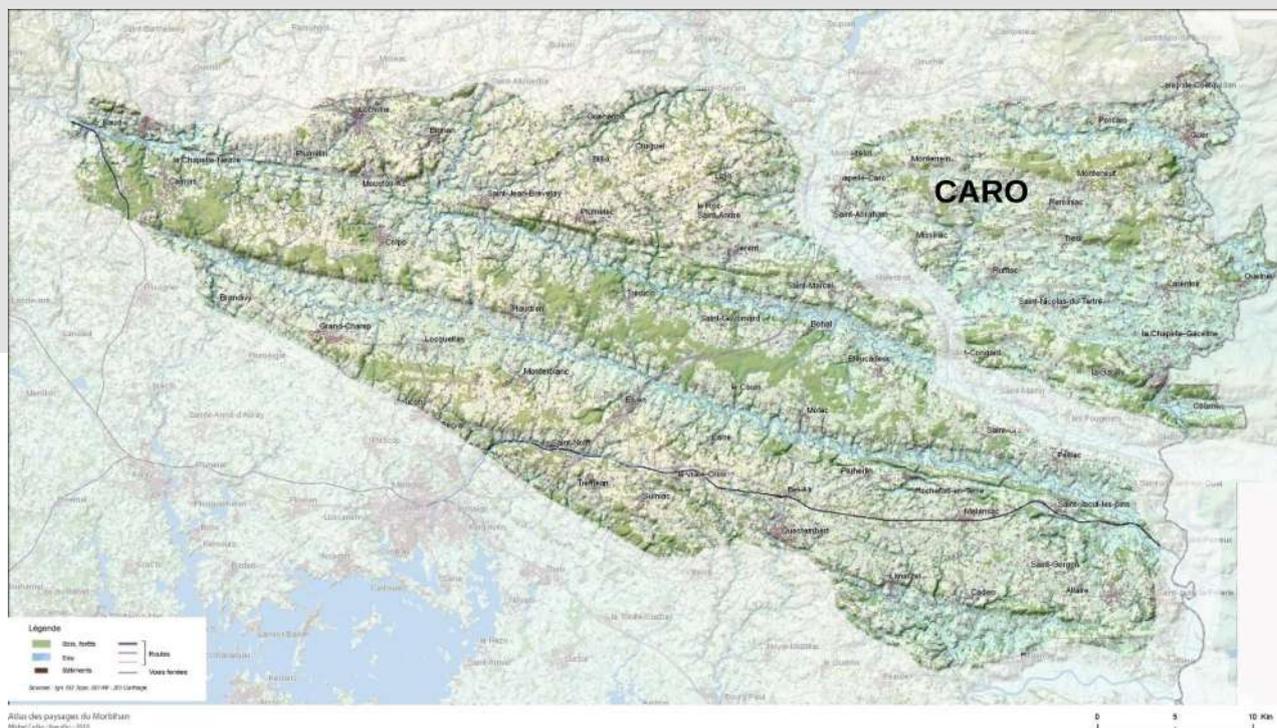
Découvrez d'autres balades et randonnées sur le site internet de la Destination Brocéliande :  
www.broceliande-vacances.com

## CARO - Itinéraire du « Chemin des 5 fontaines »

## Approche paysagère

D'un point de vue paysager, Caro fait partie de deux unités paysagères : les

Monts de Caro au sein des Landes de Lanvaux, ainsi que de la Vallée de l'Oust. Cette dernière vient d'ailleurs entre-couper la première sur sa partie est.



Landes de Lanvaux traversées par la Vallée de l'Oust - extrait de l'Atlas des paysages du Morbihan (Collin - 2010)

Les Landes de Lanvaux (zone triangulaire liant Baud-Guer-Rieux) traversent le département d'est en ouest. Elles forment une frontière naturelle entre l'Armor et l'Argoat, c'est-à-dire entre la zone littorale (côtière) et la zone intérieure (plaines) du Morbihan, mais également de la Bretagne. Elles se caractérisent principalement par ses reliefs vallonnés, ses boisements et ses bocages. La présence emblématique des landes s'estompe du fait de l'abandon du pâturage.

La Vallée de l'Oust est quant à elle marquée par son relief plat et boisé, mais surtout par le canal de Nantes à Brest et ses nombreuses cités médiévales (Josselin, Malestroit, Redon) et ses écluses.

La commune de Caro est donc à l'image parfaite de son ensemble paysager : vallonnée, boisée et composée de plaines cultivées.



Photographie extraite de l'Atlas de paysages du Morbihan depuis le hameau du Boulais, au nord-est de la commune.

L'alternance d'unités paysagères est marquée jusqu'au bourg, dominé par le clocher de l'église au loin, point culminant de la commune avec ses 122 mètres.



De Lanvaux à Brocéliande - extrait Atlas des paysages du Morbihan (2010)

En somme, tout l'enjeu pour Caro est de maintenir ses unités paysagères, de les valoriser en lien avec ceux qui les structurent (agriculteurs notamment), afin

de préserver son identité et ses caractéristiques de commune rurale Bretonne.

### 3/ NOTRE STRATÉGIE DE VÉGÉTALISATION

#### Une stratégie globale en matière d'aménagements paysagers

En tant que commune rurale, notre volonté est bien de préserver et de valoriser le patrimoine naturel existant (bois, étangs, etc.) en axant donc notre travail de végétalisation sur l'accompagnement du patrimoine bâti (notamment en centre-bourg) et sur la recherche de cohérence avec les différents usages des lieux.

Préserver notre patrimoine nécessite de questionner sa place dans notre quotidien et dans nos usages. Ainsi, le travail de fond réalisé afin d'élaborer le « chemin des 5 fontaines », - parcours de randonnée pédestre et cyclable de 15 kilomètres au travers de la commune et de son patrimoine bâti (fontaines, moulin, croix, etc.) et naturel (étangs, bois, sous-bois, etc.), a permis aux habitants de redécouvrir certains espaces mais surtout d'offrir de belles balades à toutes les générations, à toutes les pratiques mais aussi de promouvoir la commune bien

au-delà de ses limites administratives. Le développement de cheminements doux, à partir de ceux existants, fait d'ailleurs partie des travaux qui seront menés sur ce mandat afin d'attirer habitants et visiteurs.

Ainsi, en matière de végétalisation plus particulièrement, l'enjeu est de préserver les essences locales, de les faire connaître, et de recourir de manière cohérente et proportionnée aux végétaux d'ornement, tels que le définit Val'hor, l'interprofession horticole (plantes en pot d'intérieur et d'extérieur, les plantes à massif (annuelles et bisannuelles), les plantes vivaces, les arbustes, les bulbes à fleurs, etc.).

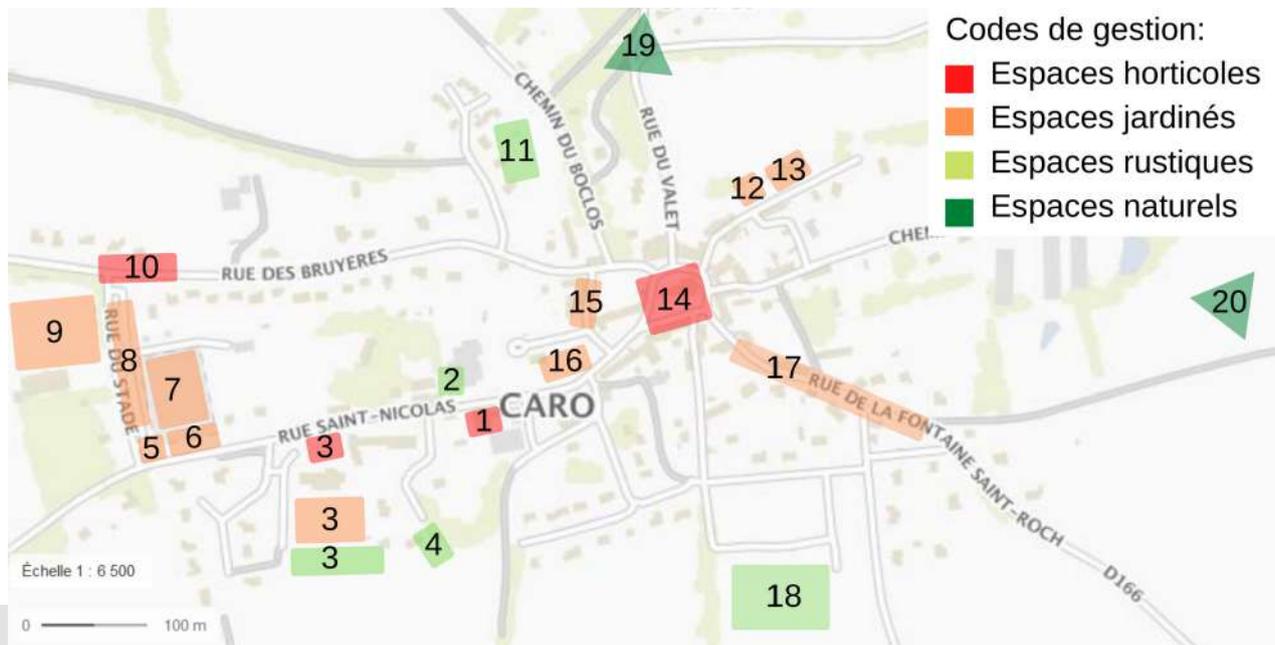
Trois termes-clés donc : approche transversale, démarche collective, cohérence paysagère.

En suivant notre logique et en voulant avancer pas-à-pas, avec humilité, nous concentrons nos efforts sur deux types d'espaces : le centre-bourg en ce qui concerne les aspects d'ornementation et d'accompagnement du patrimoine bâti, ainsi que les bois, déjà évoqués préalablement dans le cadre du plan de gestion de l'Office Nationale des Forêts et de notre itinéraire de randonnée.

Ainsi, au sein du centre-bourg, différentes zones ont été identifiées selon leurs usages, les moyens de déplacement et les vitesses de circulation qui leurs sont liées, mais également des moyens disponibles (notamment financiers, techniques, hum-

ains). Il en va de la pérennité de la démarche. Voilà comment ont été définies les codes de gestion différenciée.

Il en existe 4, d'horticole à naturel.



CARO - Centre-bourg - Plan de gestion différenciée (2020 - géoportail)

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>1/ Mairie</li> <li>2/ Prairie fleurie</li> <li>3/ Salle des fêtes et abords</li> <li>4/ Noue végétalisée et cheminements</li> <li>5/ Massifs - entrée bourg</li> <li>6/ Pieds de murs - cimetière</li> <li>7/ Cimetière</li> <li>8/ Parking stade</li> <li>9/ Stade</li> <li>10/ Massifs entrée bourg</li> <li>11/ Prairie Saint-Denis</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>12/ Fontaine Saint-Hervé</li> <li>13/ Verger</li> <li>14/ Église et abords</li> <li>15/ Pieds de mûr - Rue du calvaire</li> <li>16/ Calvaire et abords</li> <li>17/ Rue de la fontaine Saint-Roch</li> <li>18/ Bassin d'orage - Lotissement Tamaris</li> </ul> <p>Hors-carte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>19/ Étang de Gland</li> <li>20/ Étang de Patouillet et chemins</li> </ul> |
|--|--|

## Une stratégie de végétalisation et de renouvellement

Si longtemps les espaces publics communaux ont été vus sous l'angle de « l'entretien », ils le sont désormais sous celui de « la gestion ». En clair, deux approches sont prises en compte : l'une géographique, l'autre temporelle.

Tous les espaces communaux (notam-

ment ceux du centre-bourg) n'ont pas la même fonction, et ne sont donc pas utilisés de la même manière. Ainsi, selon la vitesse et le mode de déplacement, il n'est pas justifié d'avoir recours aux mêmes types de végétaux et aux mêmes fréquences d'entretien, par exemple. Ce qui était instinctif et de bon sens (parfois) tend à être plus réfléchi et à se formaliser davantage. Ainsi, les compétences des agents, l'évolution des pratiques, les

impératifs environnementaux, le regard porté sur l'espace public par les habitants, etc., et bien évidemment les moyens communaux, amènent à repenser globalement la question de la gestion de l'espace public et notamment de sa végétalisation. La mise en œuvre de la réglementation « zéro-phytosanitaire » est un point central de la démarche car, en dehors même de cette obligation, les deux agents ne souhaitent recourir à aucun produit issu de la chimie. Preuve en est, le cimetière et le stade de football sont également gérés sans produits phytosanitaires d'origine chimique.

Ainsi, si cette démarche vers la labellisation « Village fleuri » n'est que le premier pas vers une démarche plus globale quant au cadre de vie de Caro, elle oblige à se questionner sur les pratiques et surtout à les formaliser. Comme pour toute démarche de progrès, le recours à des outils quantitatifs et d'objectivisation du travail (déjà bien) fait semble incontournable.

## La mise en œuvre

Ainsi, une fois identifiés les moyens disponibles (financiers, techniques et charge de travail), les usages des lieux et le patrimoine végétal existant, il s'agit de questionner les utilisations et de peaufiner les pratiques.

Un exemple parmi d'autres : la salle des fêtes (n°3 sur la carte) dispose d'une grande pelouse.



Dans ce cadre, Fabrice CHAMAILLARD et Florian LE BRETON ont pris en main, à leur arrivée en 2018, la gestion du patrimoine végétal du centre-bourg. Ils ont amélioré l'existant, développé de nouveaux espaces et de nouvelles techniques, et ont ainsi mis en place une vraie gestion différenciée des espaces.



C'est leur travail et sur leur demande que la démarche « VVF » a véritablement été lancée au printemps 2019 avec le dépôt du premier dossier et la première visite du jury départemental.

Elle est facilement accessible à pieds par des cheminements doux et dispose d'un grand parking. Les deux écoles se situent à proximité. Une aire de jeux y a été installée et est fréquentée par les écoliers mais aussi par les assistantes maternelles. Partant des grandes opportunités qu'offre cet espace, l'idée est de:

- Développer encore le jardin de plantes aromatiques et potagères,
- Densifier les haies fleuries et les diversifier les variétés d'essences existantes (hortensias et rhododendrons),
- Poursuivre les tontes différenciées,
- Installer un hôtel à insectes.

Il s'agit donc d'un espace ludique et d'un matériau pédagogique à ciel ouvert en matière de valorisation de la biodiversité et des types de gestion, autant auprès des petits que des plus grands.

C'est spécifiquement sur ce point que nous devons poursuivre notre travail : sur la valorisation de l'existant et le travail de pédagogie auprès de tous les publics.

En cohérence avec l'identité de la commune (rurale et agricole), il va de soi que l'objectif est de maintenir le lien entre les différents espaces grâce à une approche paysagère. Les haies hautes, les tontes hautes ou le choix d'essences locales (strates arbustives comme arborées) font partie de cette approche

dans le cadre des abords des parcelles agricoles (exemples : salle des fêtes (N°3), prairie Saint-Denis (n°11), verger Saint-Hervé (n°13)).

Les agents intègrent cela dans leurs pratiques, puis travaillent en fonction de leurs compétences et connaissances, du résultat attendu (volumes et couleurs notamment), de leurs goûts personnels et du budget dont ils ont la gestion (2019 et 2020 : 5 000€/an pour achats, culture et entretien).

## Une recherche de diversification des essences

Cette recherche devant se faire à moindres coûts (achat/ culture et entretien), la pleine terre et les vivaces ont été privilégiées, la réutilisation de plantes a été adoptée, le paillage des massifs est devenu la norme, et le volume de plants cultivés (par rapport aux achats) est en hausse. Autant de facteurs permettant de travailler à moyens constants en concentrant mieux les efforts (arrosage, désherbage, taille, etc.). Les agents sont autonomes sur ce point. Cela leur permet de mettre en œuvre leur créativité, leurs envies, et donc d'augmenter leur satisfaction dans le travail réalisé.

Trois strates végétales ont bénéficié de cette approche :

- Florale : augmentation du nombre et de la diversité des dahlias (+ 60 bulbes en 2020 contre 40 toutes années cumulées),
- Arbustive : rhododendrons et hortensias (augmenter petit à petit ces variétés bien adaptées au climat local et faire varier les couleurs. L'idée est d'obtenir une vraie reconnaissance sur ces essences),
- Arborée : fruitiers (verger Saint-Hervé : cerisiers et poiriers) et feuillus (chemin du Boclos : charmes, chênes, frênes).



A proprement parler, la stratégie de renouvellement et d'entretien du patrimoine arboré se fait en relation avec l'Office National des Forêts (ONF) et sur quatre sites identifiés (Bois de Patouillet, Allée couverte du Grand-Village, Bois du Chêne-Tord et Landes de Gerguy). Un contrat de gestion a été signé pour 20 ans en 2017. Il couvre 25 ha de bois communaux.

Le plan de renouvellement et de plantation est réalisé en accord avec la municipalité ; les feuillus sont privilégiés en remplacement des résineux, très nombreux sur ces quatre zones. Les plans de coupe sont décidés par l'ONF en fonction de l'état sanitaire des spécimens et sont effectués par des habitants de la commune. La vente engendre chaque année plusieurs milliers d'euros de revenus supplémentaires dans le budget communal.

Ces bois (voir annexe : Plan de gestion ONF - 2017) représentent des opportunités exceptionnelles pour la commune dans sa stratégie de développement de circuits de randonnée (pédestre, équestre, cycliste).

Outre ce travail de renouvellement, Caro compte un patrimoine arboré déjà remarquable. Un des meilleurs exemples est le chêne de l'ancien presbytère: environ 350 ans, 18 m de haut et 4,7 m de circonférence.

Comme de nombreux monuments mégalithiques Bretons, il a été christianisé et contient en son sein une statue "de la

la Vierge à l'enfant".

Ce contemporain de Richelieu fait partie des "Arbres remarquables" du Morbihan, et est classé comme tel.



## 4/ NOS REALISATIONS

Afin de mettre en valeur la diversité des espaces et de leur traitement, nous avons identifié 20 points particuliers.



1/ Mairie et ses abords

Lieu : Médiathèque départementale - Rue St-Nicolas

Niveau de classe : code 3

Période de l'année : juin 2019

Description : Il s'agit d'une ancienne parcelle agricole non-exploitée en cœur de bourg. Toujours dans le respect de sa vocation et afin d'accompagner harmonieusement le bâti alentour, cette prairie est semée de manière récurrente.

Afin de les contextualiser et donc de les situer facilement sur le territoire communal, nous les avons cartographiés.

Il s'agit de ceux placés sur la carte en partie 3 "CARO - Centre-bourg - Plan de gestion différenciée (2020 - géoportail)

Lieu : Mairie - Rue Saint-Nicolas

Niveau de classe : code 1

Période de l'année : mai 2020

Description : En complément des massifs, la volonté a été de permettre une présence végétale à l'année et d'ajouter des notes colorées à l'ensemble grâce aux pots. Les trois placés juste en amont, de par leurs tailles différentes, permettent de jouer sur la perspective et ainsi valoriser la façade.



2/ Prairie fleurie



3/ Salle des fêtes et ses abords

Lieu : Rue Saint-Nicolas

Niveau de classe : code 1

Période de l'année : mai 2020

Description : Il s'agit de l'entrée nord de la salle des fêtes, c'est-à-dire l'accès principal. Elle est séparée de la route par un cheminement piétonnier ombragé par un alignement de chênes.

Lieu : Clos de l'école - abords lotissement

Niveau de classe : classe 3

Période de l'année : avril 2020

Description : Tonte différenciée et plantation de bulbes afin de préserver l'approche naturelle et d'accompagner le cheminement piétonnier. L'entretien est marqué et l'usage de la noue préservé.



4/ Noue végétalisée et cheminements champêtres



Lieu : Rue du Stade

Niveau de classe : code 2

Période de l'année : avril 2020

Description : Cet espace a un double usage : piétonnier et routier. Le jeu de volumes avec les différentes strates végétales (couvres sols et vivaces basses jusqu'à arbustives) permet d'indiquer clairement l'entrée d'agglomération et de réduire la vitesse en réduisant l'angle de vue (effet tunnel).



5/ Massifs entrée bourg - Rue Saint-Nicolas

Mais le travail sur les volumes et les couleurs permet également aux piétons d'apprécier la minutie des détails et de donner à voir la diversité des essences. Ce massif a aussi pour but de masquer le bloc sanitaire situé derrière.



6/ Pieds de murs - cimetière

Lieu : Cimetière – entrée sud

Niveau de classe : code 2

Période de l'année : avril 2020

Description : La végétalisation du pied de mur permet d'accompagner le cheminement piétonnier et, à terme, de diminuer le temps d'entretien tout en recouvrant agréablement le mur. Les fraises et framboises qui y pousseront réjouiront les passants.

Lieu : Cimetière

Niveau de classe : classe 2

Période de l'année : avril 2020

Description : Comme le reste des espaces végétalisés communaux, le cimetière est géré en « zéro-phyto ». Trois méthodes sont actuellement utilisées : plantation de couvre-sol entre les sépultures, enherbement sur stabilisé et enherbement sur terre végétale. L'entretien des parties stabilisées est compliqué par les éclats causés par les gravillons et la débroussailluse.



7/ Interstices des sépultures



8/ Parking du stade végétalisation murs cimetière

Lieu : Rue du stade

Niveau de classe : classe 2

Période de l'année : mai 2020

Description : La végétalisation des murs permet :

- une meilleure intégration paysagère de ces murs gris recouverts de béton
- de limiter les coûts d'entretien
- de créer une ambiance plus végétale du lieu en complément des aménagements réalisés sur le parking (arbres, pieds d'arbre, massifs, ...) et donc d'en améliorer la qualité visuelle.

Les aménagements végétaux permettent de structurer l'espace, de limiter sa minéralité et donc la réverbération (phénomène « d'îlots de chaleur urbain » ICU).



9/ Stade de foot

Lieu : Rue du stade

Niveau de classe : classe 1

Période de l'année : juin 2020

Description : Terrain d'entraînement et terrain d'honneur entretenus en « zéro-phyto » avec un désherbage manuel. Le terrain d'honneur bénéficie d'un plan de fertilisation.

Lieu : Rue des Bruyères

Niveau de classe : classe 1

Période de l'année : juin 2020

Description : Les jardinières suspendues aux garde-corps délimitant la chaussée et le trottoir d'accès aux maisons permettent de bien marquer la séparation entre la chaussée et le trottoir.



10/ Entrée de bourg - Rue des Bruyères



11/ Prairie Saint-Denis

Lieu : Rue Saint-Denis - Lotissement

Niveau de classe : classe 3

Période de l'année : mai 2020

Description : Ce terrain est la propriété du bailleur Breizh Habitat, mais la gestion de cette parcelle inconstructible est réalisée par la municipalité. Une tonte différenciée est réalisée régulièrement. A terme, une expérimentation en éco-pâturage pourrait être réalisée avec des espèces rustiques de caprins.

Lieu : Chemin de la fontaine Saint-Hervé

Niveau de classe : code 2

Période de l'année : mai 2020

Description : L'une des cinq fontaines emblématiques de la commune. La réalisation de tontes régulières et différenciées est privilégiée. La plantation de bulbes et d'arbustes permet d'accompagner la pierre tout en limitant l'entretien.



12/ Fontaine Saint-Hervé



13/ Verger Saint-Hervé

Lieu : Chemin de la fontaine Saint-Hervé

Niveau de classe : classe 3

Période de l'année : avril 2020

Description : Aux deux pruniers déjà présents ont été ajoutés les 4 autres fruitiers (2 pommiers et 2 cerisiers). L'objectif est de créer et développer ce verger afin, notamment, qu'il serve de support pédagogique avec les écoliers (essences, entretien) et qu'il permette aux passants de se servir librement.

Lieu : Place de l'église

Niveau de classe : code 1

Période de l'année : avril 2020

Description : Afin d'apporter du végétal à cette place très minérale, et ce à différents moments de l'année, de nombreux pots ont été placés aux abords.

Pour une question de cohérence avec le tympan du monument et les maisons alentours, le choix de leur couleur s'est porté sur un rouge brique.

Néanmoins, des plantations en pleine-terre aux pieds de murs ont été réalisées. L'intégration visuelle se fait très bien grâce, notamment, aux bordures en bois tressées.



14/ Église et ses abords



15/ Pieds de murs - Rue du calvaire

Lieu : Rue du calvaire

Niveau de classe : code 2

Période de l'année : mai 2020

Description : Cette ruelle étroite permet de relier les deux rues principales du bourg (Saint-Nicolas et des Bruyères). La plantation de ces essences permet d'apporter de la couleur et du volume, mais également de limiter l'entretien le long de ce mur privé.



16/ Calvaire et ses abords

Lieu : Place du calvaire

Niveau de classe : classe 2

Période de l'année : avril 2020

Description : Afin d'accompagner cette place minérale et les arbres déjà présents, les pieds de ces derniers ont été végétalisés afin de limiter l'apparition d'adventices et un ancien bac a été réutilisé afin de permettre un apport d'annuelles et de couleurs.

Lieu : Vue de la rue de la fontaine Saint-Roch depuis l'église.

Niveau de classe : code 3

Période de l'année : mai 2020

Description : Les habitations sont accompagnées par des graminées et vivaces. Afin de s'incorporer au mieux au paysage, de hautes bordures en ardoise ont été installées. Quelques essences spontanées viennent accompagner les plantations privées (notamment valérianes).



17/ Rue de la fontaine Saint-Roch



18/ Bassin d'orage - Lotissement des Tamaris

Lieu : Lotissement des Tamaris

Niveau de classe : classe 3

Période de l'année : juin 2020

Description : Si sa première fonction est de participer à la gestion des eaux pluviales, ce bassin peu profond offre également en saison sèche la possibilité d'y jouer librement pour les enfants du lotissement.

Lieu : Étang de Gland

Niveau de classe : classe 3

Période de l'année : juin 2020

Description : Cet étang situé à proximité du centre-bourg offre de nombreuses possibilités, et notamment d'y pique-niquer ou d'y faire une pause puisqu'il est situé sur le chemin de randonnée.



19/ Etang de Gland



20/ Etang de Patouillet

Lieu : Patouillet

Niveau de classe : code 4

Période de l'année : mai 2020

Description : Un lourd travail est en cours depuis l'acquisition de l'étang et des abords par la commune en 2013 (traçage chemin de randonnée, coupes, reboisement, parking, balisage).

La réalisation d'un préau à partir de l'ancien moulin à eau est en cours. Il disposera d'une table pour les promeneurs et pêcheurs. Le chemin des 5 fontaines traverse le bois du nord au sud.

Au sein des bois attenants, l'aménagement d'un parcours sportif est envisagé. Il permettrait aux personnes de tout âge d'y faire de l'exercice grâce à un accès facile depuis le parking de l'étang comme depuis le bourg à pieds.

## 5/ NOS MOYENS ET MODES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE

### Moyens et temps alloués à la gestion des aménagements végétaux et du patrimoine naturel

Les deux agents techniques travaillent en binôme toute l'année. Cela représente 2 « équivalent temps plein » afin de gérer le territoire communal, le centre-bourg, les hameaux et chemins de randonnée compris.

Comme cela a été évoqué précédemment, l'objectif est de pouvoir diminuer peu à peu la quantité de plantes achetées et donc d'augmenter celle produites en serre et celle réutilisées. Il s'agit là aussi d'un travail de longue haleine en matière d'organisation de la production, de sélection des essences et de moyens de production.

A ce jour, la serre est d'une superficie de 45m<sup>2</sup> et permet de produire 30% de ce qui est ensuite planté. La provenance des végétaux achetés fait l'objet d'une attention particulière en privilégiant les origines proches et idéalement, la certification « Plante bleue » et le label « Fleurs de France ». Néanmoins, pour une question de coût, cela n'est pas toujours faisable.



En 2020, 36 essences de végétaux ont été plantées, majoritairement dans le centre-bourg (liste complète en annexe).

## **Techniques mises en œuvre pour économiser l'eau**

Si l'adaptation aux évolutions climatiques est un impératif, il en va aussi du bon sens que d'adapter la démarche de valorisation aux contraintes naturelles propres à la commune. C'est pourquoi l'eau utilisée provient exclusivement des sources communales, et non du réseau. L'installation de cuves de récupération de l'eau de pluie est en projet, notamment au niveau du local technique dont la surface de toiture est conséquente. La réorganisation du temps de travail à l'année selon les saisons, les contraintes climatiques et les besoins d'entretien est également une option. Cela, afin notamment d'adapter encore mieux les périodes d'arrosage aux températures estivales.

## **Recours aux intrants et méthodes de limitation des adventices**

S'agissant du désherbage, la question se traite selon deux approches : les méthodes techniques et la pédagogie autour de la flore spontanée. S'agissant de la première, tout le désherbage se fait manuellement et à la débroussailleuse à moteur thermique. S'agissant de la seconde, et comme cela a été évoqué, il reste un travail de pédagogie à réaliser encore et toujours ; les pieds de mûrs privés et le cimetière restent des exemples emblématiques. Pour autant, cette flore rentre dans les mœurs et, plus globalement, le choix de différencier les

Le choix des végétaux prend là aussi toute son importance. Les essences locales sont privilégiées car mieux adaptées aux sols, au climat et donc à leur bon développement. La connaissance de ses besoins et l'adaptation de son emplacement sont primordiales afin de limiter autant que possible leur arrosage. Le choix d'un bon paillage, en plus de limiter l'apparition d'adventices, permet également de limiter le phénomène évapotranspiration. Le paillage est principalement de deux types : plaquettes de peuplier et du chanvre pour une question de budget. Lorsque cela est possible, le recours au broyage des branches taillées au sein de la commune est également privilégié (comme ce fut le cas avec les haies entourant le stade de football.

zones de la commune et du bourg est globalement compris. Les tontes différenciées en sont de bons exemples de mise en pratique.

Par ailleurs, les agents n'utilisent pas de fongicides, ni d'anti-limaces.

En terme d'engrais, il est inclus dans le terreau acheté, mais également sous forme liquide lors de l'arrosage. Là encore, le recours au paillage et à un bon choix de végétaux permet de limiter l'apparition d'adventices et donc l'action de désherbage qui est long et souvent fastidieux.

## **Gestion des déchets verts**

La source principale de déchets verts à Caro est la tonte. L'herbe est déposée avec le reste des déchets verts, c'est-à-dire proche de la station d'épuration (naturelle). Des essais sont réalisés réguli-

èrement afin de les réintégrer en tant que compost. Par ailleurs, lorsque cela est nécessaire, c'est un professionnel de la commune qui broie les résidus de taille d'arbres et arbustes. Ils sont également intégrés au compost.

## **Actions en faveur de l'amélioration de la biodiversité**

Les deux principaux inventaires floristiques ont été réalisés au niveau du bois de Patouillet. Il s'agit de celui du patrimoine arboré réalisé par l'ONF en 2016 (déjà évoqué), mais également celui réalisé par une étudiante de l'ancienne communauté de communes (Val d'Oust à Lanvaux). (Voir annexe: ONF - Inventaire - Plantation 1 et 2). Il a permis de mettre en exergue la grande diversité de plantes, arbres et arbustes, notamment du fait de la présence de zones humides, de sous-bois et de landes. La présence surabondante de lauriers plantés de longue date le long de l'étang a été remarquée et qualifiée de trop envahissante. Un travail spécifique quant à cette espèce a été mené (et continue à l'être) dans le cadre de journées citoyennes d'entretien de la commune.

Par ailleurs, le choix de végétaux mellifères et nectarifères est privilégié afin de maintenir au maximum les butineurs et pollinisateurs. Une attention particulière est menée quant aux continuités écologiques afin de permettre aux espèces de véhiculer sans discontinuer.



Afin de mener un travail de sensibilisation à ces aspects pourtant essentiels, des hôtels à insectes ont été fabriqués et posés. Le premier en 2019 près de la prairie fleurie proche de la médiathèque départementale.

Un second le sera sur la zone la plus champêtre de la salle des fêtes. Leur vertu est essentiellement symbolique mais permet d'aborder la question, notamment auprès des plus jeunes.

Encore une fois, il s'agit là d'un travail de longue haleine. Si la loi Labbé, renforcée par la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, a amené les collectivités à stopper l'utilisation de produits phytosanitaires d'origine chimique pour la gestion de leurs espaces ouverts au public, des habitudes plus vertueuses demeurent encore à engager. A ce titre, les pieds de murs donnant sur la voie publique ont parfois donné du fil à retordre. Si le code civil rappelle que c'est au propriétaire qu'en revient la responsabilité, des protestations sont parfois émises quant au fait de laisser telle quelle la flore spontanée. Le travail de pédagogie est fastidieux et à faire sur le long terme. Inciter les habitants à végétaliser leurs pieds de murs en expliquant les bienfaits paysagers, environnementaux et économiques est incontournable.

Ce travail va bien au-delà des individus en tant qu'habitants puisque, et d'autant plus dans une commune emprunte d'une agriculture intensive post-remembrement, le recours à des méthodes alternatives de gestion du végétal n'est pas encore totalement ancré dans les esprits. Mais est-il nécessaire de rappeler que les enjeux sont différents selon les gestionnaires (économiques, sociaux, environnementaux) et que les temporalités divergent (court, moyen et long terme). Les modes de consommations alimentaires évoluent, tant sur la qualité, la provenance, la quantité, les circuits de distribution ; c'est notamment la tendance de fond en direction de plus de proximité et de non-recours à la chimie. Sur ce point, la coopération est de mise, puisqu'il s'agit également d'un enjeu sociétal.

## 6/ NOS DÉMARCHES DE VALORISATION

### Actions vers la population

Il s'agit là du principal point sur lequel nous devons continuer à progresser. Néanmoins, la logique suivie jusqu'à présent semble bonne. A savoir que deux aspects ont été travaillés : le centre-bourg et le chemin de randonnée des "5 fontaines". L'un comme l'autre permet de découvrir la commune en détails.

Pour ce faire, de nombreux bénévoles (constitués en associations ou non) y ont contribué. Tel est le cas pour la création et l'entretien de chemin de randonnée ou du cimetière, mais également du circuit d'interprétation.



Un jeu de piste permet, par exemple, de découvrir l'Histoire de la commune en cheminant dans le bourg et ses environs (voir annexes). Il se décline en deux versions : l'une pour les enfants, l'autre pour les adultes, avec un niveau de difficulté supérieur.

Les journées citoyennes (2 fois par an) permettent de mobiliser des dizaines de personnes de tous âges, tous concernés par la thématique de la randonnée malgré des pratiques différentes.



Rassemblement avant la journée du 29 octobre 2019.

Le travail de sensibilisation aux travaux réalisés et notamment aux essences plantées fait partie des projets à venir.

Après les panneaux explicatifs liés à la prairie fleurie rue Saint-Nicolas, l'idée est de réaliser des panneaux précisant les essences présentes devant les espaces de code 1 (horticole). En plus de la connaissance, cela permet aux passants de connaître le nom s'ils veulent en acquérir. Les modalités de mise en œuvre restent à définir (matières, implantations, niveau de précision, etc.). En effet, les vols, dégradations (volontaires ou non), etc. sont à prendre en compte.

L'organisation d'un troc des plantes, ou bien l'accompagnement à le faire, semble également bienvenue. En effet, les habitants déposent déjà des plants au pied du local technique communal. Les agents en sont ravis. Cela représenterait alors un prolongement de cette démarche auprès d'un public sans doute plus large et tout aussi passionné ou curieux.

L'approche globale est la suivante : connaître son territoire permet de mieux le préserver, le valoriser et le promouvoir.

## **Actions vers les visiteurs**

La première des priorités est de retravailler sur les outils de communication existants liés à la valorisation du circuit d'interprétation (cartes, fonctionnement et disponibilité du matériel sonore, actualisation, diagnostic de fonctionnement et des usages, etc.) semble essentiel.

Par ailleurs, l'intégration du réseau des « Villes et Villages Fleuris » permettrait également de formaliser des rapprochements avec nos communes voisines de l'est du Département. Un circuit des communes fleuries a effectivement été mis en place. Un travail plus spécifique de la part des offices de tourisme de la Destination Brocéliande serait également un plus en terme de valorisation.

Les touristes du camping de Kervallon représentent bien sûr une cible essentielle qu'il convient de toucher.

Nous gardons en tête qu'un visiteur est peut-être un futur habitant. Et avec l'attractivité résidentielle comme enjeu municipal, cela est loin d'être neutre.

## **Actions vers les services municipaux**

Comme évoqué précédemment, la réalisation du dossier présent, notamment dans le cadre d'un renouvellement partiel du conseil municipal, permet de faire un état des lieux du travail réalisé, des ambitions et volontés de chacun, des moyens et de la stratégie globale de la municipalité vis-à-vis de son cadre de vie. Les agents sont donc pleinement intégrés au processus de réalisation du dossier et de la démarche globale. Il s'agit d'une démarche de long terme ; cela nécessite

la volonté de tous et donc de partir sur des bases de réflexion claires et donc saines. Chacun a son rôle, et la recherche de complémentarité est la bienvenue.

Les agents ont initié ce dossier, mais ils en sont également de véritables ambassadeurs. Qui de mieux placés au quotidien pour expliquer le travail réalisé et la logique qui lui est liée ? En étant présents au quotidien aux quatre coins de commune, les agents techniques peuvent également faire remonter les besoins d'habitants auprès des élus et de leurs homologues administratives. Il s'agit d'un réel travail d'équipe. En résumé, la valorisation du travail déjà réalisé, comme de celui à venir, constitue clairement le point sur lequel nous avons la plus grande marge de progression.

Mais le rôle de la municipalité n'est pas de faire à la place des habitants (la valorisation du patrimoine commun est l'affaire de tous) mais plutôt de donner un élan et de faciliter les échanges entre types d'acteurs : scolaires et club des retraités, agriculteurs et randonneurs, etc. En effet, si la municipalité est là pour impulser la dynamique collective (grâce à sa légitimité et ses moyens), la valorisation du territoire et la compréhension des actions menées ne peut se faire sans l'intégration de plusieurs types d'habitants : les enfants (via assistantes maternelles, centre de loisirs), les scolaires (via écoles), les retraités, les chasseurs, les randonneurs, les sportifs (en club ou non), les riverains de telle ou telle zone de la commune, etc.

Réussir à impliquer différents types de publics nécessite de trouver l'angle qui les intéressera. Les gens ne font pas les choses (que) pour les autres, ils le font aussi parce qu'ils y trouvent un intérêt (personnel, pour leurs petit-enfants, pour leur activité économique, pour le plaisir de marcher dans un bois aux chemins entretenus, etc.).

## 7/ NOS ACTIONS À VENIR

### Ancien restaurant le « Lion d'Or »

Cet ancien café-restaurant qui a vécu les beaux jours de Caro a été racheté par la municipalité précédente afin de le transformer en un vrai restaurant et d'en confier l'exploitation à un professionnel sous la forme d'un bail. Ce dossier représente un enjeu aussi bien économique qu'esthétique. En effet, il se situe, comme traditionnellement pour ces cafés de village, aux abords directs de l'église. Il participe donc à l'unité paysagère. Le traitement du bâtiment quel qu'il soit impactera forcément le reste : carrefour de l'église, rue des Bruyères, rue du Valet. Une étude de la part du Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement du Morbihan (CAUE56) a été diligentée en 2018, des scénarii ont été élaborés. Le dossier reste à traiter.

### Chemins de randonnée

Développer de nouveaux chemins de randonnée vers le sud de la commune, en joignant l'existant avec l'allée couverte et la voie romaine serait un véritable atout, notamment pour diversifier les modes de déplacements de loisirs (VTT notamment). A ce titre, des échanges ont été entamés avec des propriétaires afin de préfigurer de futurs tracés et convenir des futures conventions de passage.



### Végétalisation des maisons et espaces privés

Sans l'implication des habitants sur leur domaine privé, la démarche municipale sur les espaces publics perd de son sens, voire pourrait être obstruée. C'est pourquoi il semble pertinent de renouer avec une démarche spécifique à la végétalisation des propriétés privées ; il s'agissait par le passé d'un concours des maisons fleuries. Le modus operandi devrait être revu mais l'intérêt est très fort. Impliquer les habitants permet également de distiller des conseils de part et d'autre mais également de sensibiliser au travail réalisé sur l'espace public, notamment en matière de gestion environnementale. Lorsqu'il est piloté par la commune, ce concours peut être l'occasion d'organiser des visites collectives de communes « modèles » sur tel ou tel domaine.

### Actions de sensibilisation avec les scolaires

A ce titre, les directions des deux écoles ont été approchées. Néanmoins, avec la crise sanitaire qui sévit depuis le printemps, les actions envisagées n'ont pu aboutir. Cela n'est que partie remise. Ce travail de sensibilisation des plus jeunes pourrait se faire entre les écoles, les agents mais aussi d'autres structures comme le club de l'amitié qui regroupe plusieurs dizaines d'ânés aux savoir-faire parfois oubliés. La pérennité d'une telle démarche nécessite un fort engagement de départ de multiples parties et ce, sur les moyens et longs termes. Un potager ou un verger demanderont plusieurs années pour que le travail soit réellement visible et donc productif.

# MERCI DE NOUS AVOIR LU

Nous vous remercions de l'attention que vous avez portée à la lecture de ce dossier que nous avons souhaité complet et participatif dans sa constitution ; à l'image de notre stratégie globale détaillée en préambule.

Nous vous accueillerons avec grand plaisir lors de votre visite d'expertise.



## A BIENTÔT

# ANNEXES

## Liste des végétaux plantés en 2020

### Begonia:

- Begonia semperflorens Ascot Bronze Lea
- Begonia semperflorens Volumia Scarl
- Begonia semperflorens Volumia White
- Begonia boliviensis Bossa Nova Pure White

Anémone

Galtonia

Argyranthemum

### Fuchsia:

- Fuchsia Hybrid Patio princess
- Fuchsia Hybrid multa

Pennisetum

Gaura

### Petunia:

- Petunia Hybrida Blue
- Petunia Hybrida Impulse Yellow

Zantedeschia

Canna

### Pelargonium:

- Pelargonium Peltatum Corriente Dark Red
- Pelargonium Peltatum Corriente Explosive

Cosmos

Gunnera

Lobelia erinus Techno 2.0 Violet imperial

Tulipe

Bidens Ferulifolia Solaire

Narcisse

Ipoma batatas Sidekick Heart Black

Stipa

Verbena Hybrida Lanai Scarlet with Eye

Croscosmia

Dahlia

Hortensia

Ricinus

Miscanthus

Panicum

Tournesol

Nicotiana

Fraisier

Agastache

Framboisier

Lilium

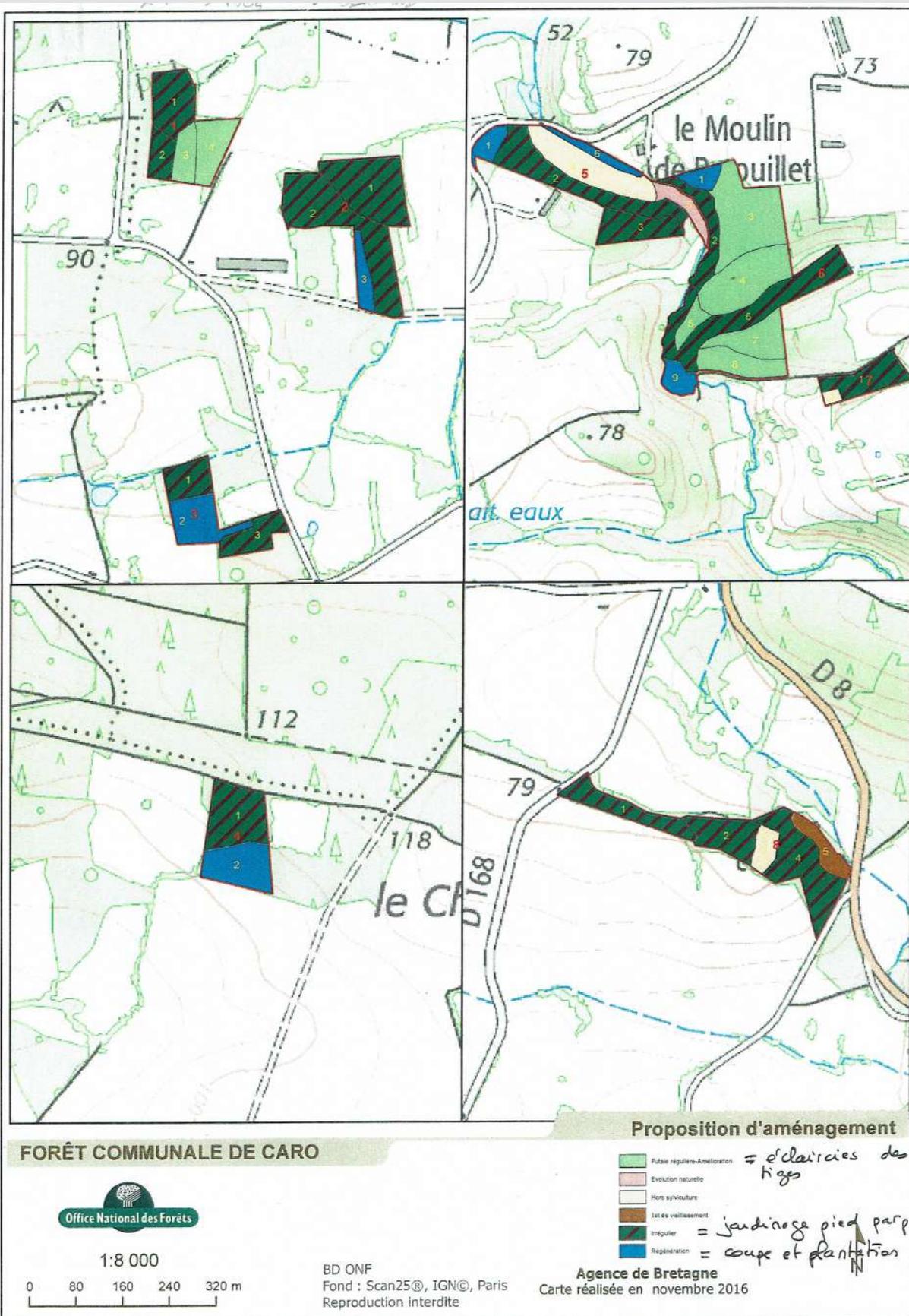
Cerisier

Rudbeckia

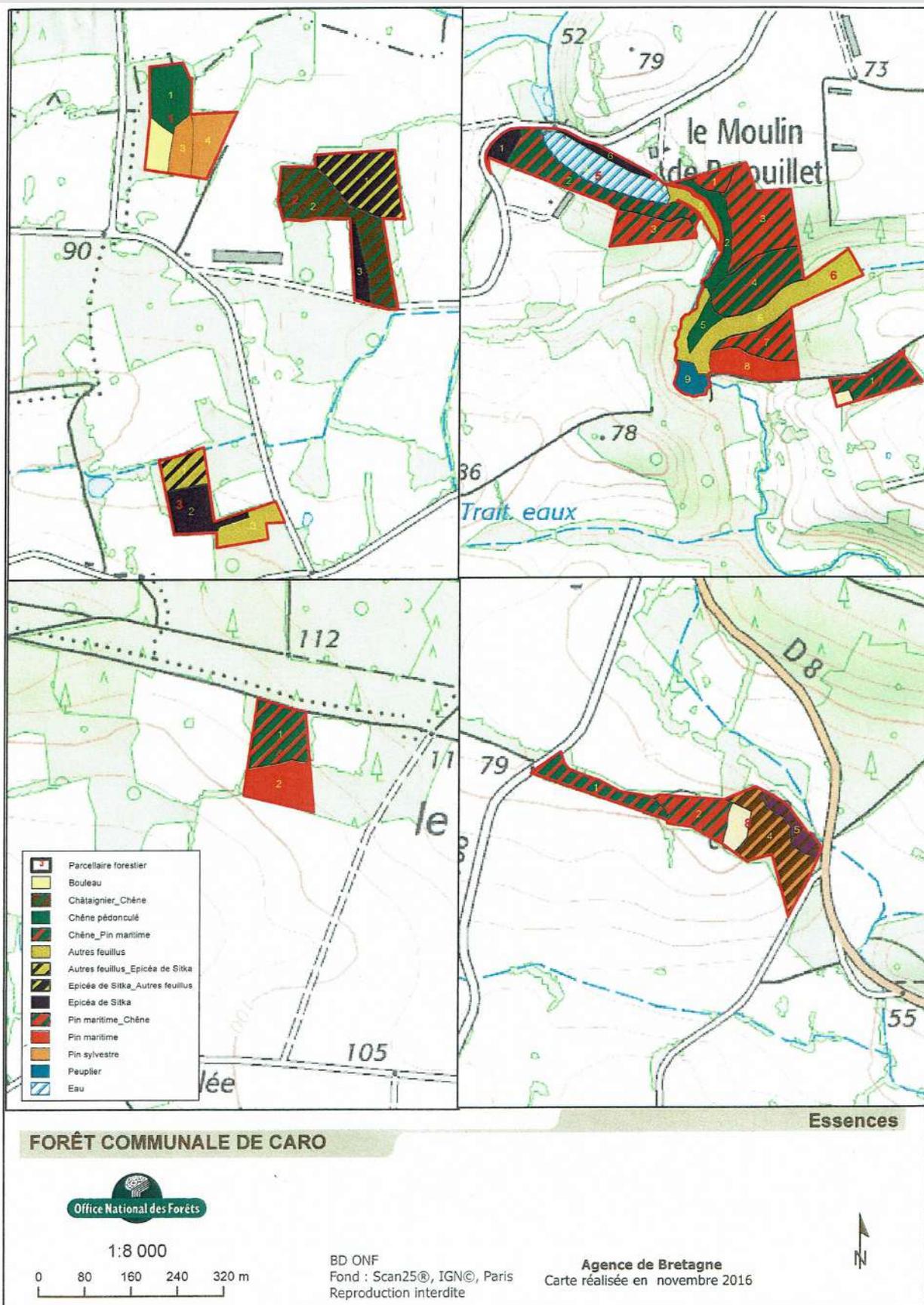
Poirier

Salvia

# Site Patouillet - inventaire des espaces - Office National des Forêts



# Site Patouillet - inventaire des essences - Office National des Forêts



## Site Patouillet - inventaire des plantations (1/2)

DESCRIPTIF DES MILIEUX NATURELS - LE PATOUILLET						
identifiant	type_milieu	code_corine	commune	lieudit	zh	Besoins_Actions_Gestions
MO074_01	Plantation coniferes	83.311 2	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_02	Plantation coniferes	83.311 2	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_03	Eau douce	22.1	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_04	Bois feuillus humide	44.1	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_05	Bois feuillus humide	44.1	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_06	Prairie humide	37.21	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_07	Bois feuillus humide	44	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_08	Prairie humide	37.21	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_09	Prairie humide	37.21	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_10	Prairie humide	37.21	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_11	Roseliere	53.13	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_12	Bois feuillus	41.5	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_13	Plantation coniferes	83.31	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_14	Plantation coniferes	83.311 2	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_15	Bois mixte	43	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_16	Bois mixte	43	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_17	Plantation coniferes	83.311 2	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_18	Bois feuillus	41.51	Caro	le Patouillet et affluents		Faible
MO074_19	Prairie humide	37.2	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_20	Prairie humide	37.21	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_21	Prairie humide	37.21	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_22	indetermin	indeter min	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible
MO074_23	Megaphorbiaie	37.1	Caro	le Patouillet et affluents	humide	Faible

## Site Patouillet - inventaire des plantations (2/2)

ET ET AFFLUENTS - COMMUNE DE CARO							
Besoins_Actions_Valorisations	priorités_de_Gestions	priorité_de_Valorisations	ppri	ppce	Propriété_des_Communes	znieff	Surface
Moyen	III	I					3464.79
Moyen	III	I					25627.5
Moyen	III	I					11587.4
Moyen	III	I			COMMUNE DE CARO		3309.98
Moyen	III	I			COMMUNE DE CARO		6629.81
Moyen	III	I					1738.25
Moyen	III	I					78.3093
Moyen	III	I					569.845
Moyen	III	I					2731.88
Moyen	III	I					394.153
Moyen	III	I					236.911
Moyen	III	I					15697.2
Moyen	III	I					15438.9
Moyen	III	I					40356.6
Moyen	III	I					17653.5
Moyen	III	I					32321.2
Moyen	III	I			COMMUNE DE CARO		96126.7
Moyen	III	I			COMMUNE DE CARO		149348
Moyen	III	I					21930.5
Moyen	III	I					2433.47
Moyen	III	I					1855.22
Moyen	III	I			COMMUNE DE CARO		1689.03
Moyen	III	I					11194.9
							Somme
							462414.048

# Plan de financement du chemin des 5 fontaines



### Circuit pédestre

La commission permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 6 juillet 2012, a décidé d'approuver l'inscription du circuit pédestre au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

La commune peut désormais engager les préparatifs aux travaux d'aménagement du circuit

#### • Travaux de terrassement, de nivellement et de réalisation de ponts sur différents points du circuit.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de retenir le devis de l'entreprise DUBOIS Stéphane pour un montant de 3 437 € HT.

#### • Installation de passerelles et platelages

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise Golfe Bois Création dans sa globalité et décide de lui attribuer le marché pour un montant de 13 121 € H.T.

#### • Balisage et signalétique

Le conseil décide de retenir la proposition de l'entreprise PIC BOIS pour un montant de 5 071,67 € HT, entreprise reconnue dans ce domaine d'activité et ayant présenté l'offre la moins onéreuse.

Le panneau de départ du circuit comportant les informations d'un seul circuit, le choix du totem est préféré à la mise en place d'un portique.

#### • Demande de subvention dans le cadre du PDIPR au titre de la création d'un sentier de randonnée

Les travaux d'aménagement, de balisage, de signalétique, ainsi que les frais d'acquisition et d'échanges de terrains nécessaires à l'établissement du circuit peuvent bénéficier d'une subvention du Conseil Général au taux de 35%.

Le conseil municipal décide d'approuver l'investissement et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous et sollicite auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention ainsi que l'autorisation de pouvoir commencer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention éventuelle.

#### • Convention de groupement de commandes pour la signalétique touristique

Par délibération du 27 septembre 2012, la commune a retenu le devis de l'entreprise PIC BOIS pour la signalétique du sentier de randonnée.

En parallèle, un groupement de commandes s'est constitué au niveau du Pays Touristique de l'Oust à Brocéliande pour l'achat de panneaux d'information afin d'avoir une signalétique cohérente au départ des circuits de randonnées.

La commune après délibération décide d'adhérer par convention à ce groupement de commandes et de bénéficier d'un prix plus intéressant pour la fourniture du totem à mettre en place au départ du circuit. Le fournisseur reste l'entreprise PIC BOIS. L'économie se chiffre à 136 € HT.

#### • Nom du sentier de randonnée :

Lors du conseil municipal de décembre et après réflexion et discussion, l'assemblée décide de dénommer le circuit de randonnée : le chemin des cinq fontaines.

En effet, la présence de cinq fontaines (fontaine de Gland, fontaine de Launay, fontaine Saint Hilaire, fontaine Saint Roch et fontaine Saint Hervé) tout au long du parcours a retenue l'attention et les suffrages. Conseil du 18/12/2012

### Plan de financement prévisionnel "Chemin des 5 fontaines"

Dépenses			Recettes	
Désignation	Montant HT	Montant TTC	Désignation	Montant
Acquisition Etang de Patouillet et ses abords	30000,00	30000,00	Subvention Conseil Général	19950,00
Frais	1123,37	1343,55	Tx : 35%	
Autres frais	381,00	381,00		
Frais bornage Echanges /ouverture de passages publics	2000,00	2392,00		
Rédaction des actes	1000,00	1196,00		
Travaux d'aménagement				
Terrassement, nivellement, mise en place	3437,82	4111,63		
de remblais, têtes de pont				
Installation passerelles et platelages	13121,00	15692,72	FCTVA	4928,90
Signalétique	5071,67	6065,72	Autofinancement	37338,42
Divers, imprévus	865,14	1034,71		
<b>Total</b>	<b>57000,00</b>	<b>62217,32</b>		<b>62217,32</b>

# Questionnaire "enfant" - Chemin des 5 fontaines (1/2)



## Fait connaissance avec l'histoire de notre commune en découvrant son patrimoine sur le sentier des 5 fontaines

Jeune aventurière, jeune aventurier,

Tu t'apprêtes à découvrir l'histoire de la commune de CARO par le biais de son patrimoine.

Le long du chemin de randonnée, tu découvriras 16 panneaux comportant chacun une question dans le rectangle vert.

Tu voudras bien répondre à cette question sur le tableau ci-dessous. Pour la question 12, il te sera nécessaire d'utiliser une feuille A4 blanche afin de nous faire découvrir tes talents d'artiste.

### QUESTIONS

#### Question 1 :

- 1<sup>ère</sup> Maxime : .....
- 2<sup>ème</sup> Maxime : .....
- 3<sup>ème</sup> Maxime : .....

Question 2 : Le lieutenant de louveterie c'est : .....

Question 3 : Quelle est la marque du couteau ? :

Question 4 : Qui a aboli la peine de mort en France ? :

Question 5 : Nombre de pierres ? :

Question 6 : Classement des hominidés ? :

Question 7 : Quelle est cette croix ? :

Question 8 : Date du rattachement ? :

Question 9 : Le mille romain correspond à :

Question 10 : Comment s'appelait cet objet ? :

Question 11 : Quelle est la ville ? :

Question 12 : Joindre ton dessin ou ta peinture sur une feuille A4.

Question 13 : Quel est ce mécanisme ? :

Question 14 : Quels sont ces trois ordres ? :

1<sup>er</sup> :

2<sup>ème</sup> :

3<sup>ème</sup> :

Question 15 : Qu'est-ce qu'un barde ? : .....

Quel est le nom de ce barde ? : .....

Question 16 : Comment est élu le Maire ? :

Question subsidiaire 1 : Combien de feuillets « Questionnaire Enfants » seront rendus à la Mairie dans le cadre de ce concours ?

Question subsidiaire 2 : Combien de feuillets « Questionnaire Enfants » auront les 15 questions entièrement bonnes ?

.../...

## Questionnaire "enfant" - Chemin des 5 fontaines (2/2)

Merci d'indiquer ci-dessous les coordonnées afin de participer au jeu concours qui se déroulera du

01 Juillet au 30 Septembre 2019 :

NOM & Prénom :

Adresse postale :

Code postal :

Ville :

Téléphone Fixe :

Téléphone Portable :

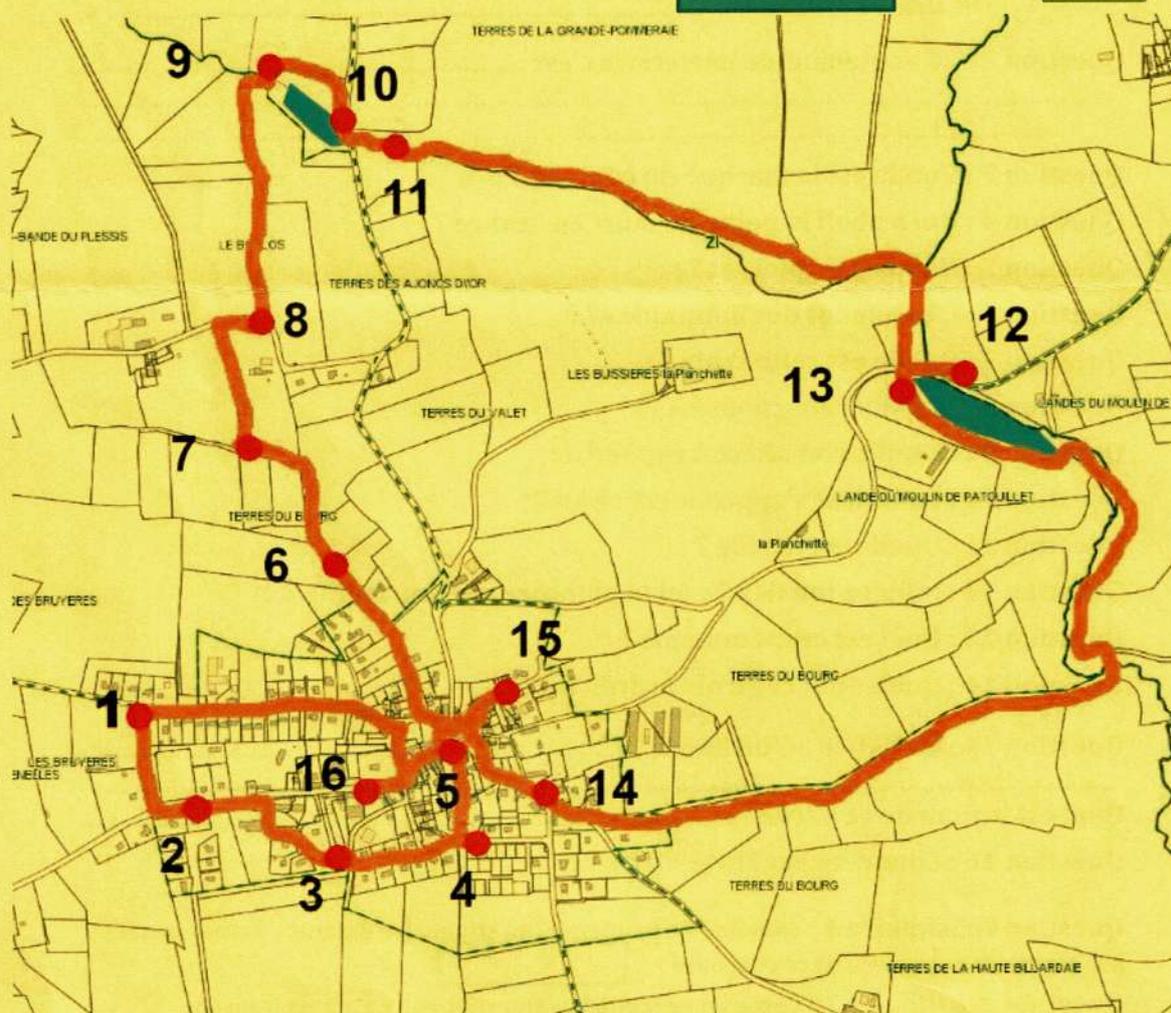
Adresse E-mail :

Plan du Circuit des Cinq fontaines (Disponible sur site internet):

Bonne randonnée à toi. ☺

Questionnaire à remettre à la :

MAIRIE



Pour des questions de sécurité, les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Merci de votre compréhension